

COMMUNIQUÉ

Diffusé le 3 avril 2017

L'APEM salue l'apport de 5M\$ sur deux ans au secteur de la musique

À la suite du dépôt du budget du gouvernement du Québec, l'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) salue l'allocation d'une somme de 5 millions de dollars sur 2 ans au secteur de la musique. Les défis posés par la refonte des modèles d'affaires et par le passage au numérique sont considérables. Les prochaines années ayant une importance critique, cette aide est bienvenue afin de permettre à l'ensemble du secteur de relever les défis avec succès.

« C'est un pas dans la bonne direction. Il faudra évidemment voir à quelles activités ces sommes seront destinées. Le numérique, les activités éditoriales et le spectacle, c'est l'avenir du secteur de la musique. On espère qu'on en tiendra compte dans l'allocation des sommes », a affirmé le directeur général de l'APEM, Jérôme Payette.

L'Association des professionnels de l'édition musicale salue au passage les actuelles réflexions entreprises par le gouvernement du Québec et ses sociétés d'État afin de repositionner les stratégies de soutien à notre culture.

-30-

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements : Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, jpayette@apem.ca